

## ALERTE

### ABANDON DE LA FORMATION EN « CONSTELLATION »

Une formation continue qui se résumerait à observer et être observé par un groupe d'autres collègues dans nos classes, en dehors de tout cadre réglementaire :

**les collègues refusent !**

## Une classe PRESQUE parfaite

### Et puis quoi encore !!!

Le SNUDI FO 13 vous informe, vous alerte et vous accompagne dans la résistance face à cette dernière attaque contre nos conditions de travail et nos obligations réglementaires de service !



Le SNUDI FO a demandé audience au Ministère et sera reçu le 8 octobre

Faites nous remonter toutes les informations de votre circonscription !

#### De quoi s'agit-il ?

Depuis juillet dernier, le SNUDI-FO alerte sur la mise en place des formations constellations qui remettent en cause la liberté pédagogique et le libre choix de la formation. Ce dispositif se met en place progressivement dans toutes les circonscriptions des Bouches du Rhône dès cette rentrée !

Cela se traduit par la constitution imposée de l'IEN de groupes de 5 à 8 enseignants, généralement du même cycle ou du même niveau mais d'écoles différentes : « les constellations ».

Dans la circonscription de Trets, ils prennent les charmants noms de « Orion », « Cassiopée », « Persée », « Grande Ourse », « Andromède », « Phenix », « Paon » et « Licorne »...

Ces groupes sont pris en charge par un CPC pour une durée de formation de 5 jours (10 demi-journées) étalés sur l'année scolaire = **30 heures en tout**, alors que nous ne disposons que de 18h de formation dans le cadre de nos 108h annualisées.

Des collègues nous signalent déjà qu'ils sont convoqués à des réunions de formation entre 11h45 et 12h45 !

Cette formation sera proposée en mathématiques et en français tous les 6 ans.

Les enseignants désignés d'office en « constellation » ne pourraient pas s'inscrire sur les animations pédagogiques au choix comme les années précédentes.

Après les animations pédagogiques « obligatoires », ce sont donc les « constellations » !

Cette nouvelle formation se décline en plusieurs temps :

1/ Réflexions collectives

2/ Formations théoriques

3/ Visite du CPC dans les classes

4/ Visites croisées entre collègues : un collègue servira de « cobaye » et les autres évalueront la séance présentée... une rotation serait effectuée entre tous les membres d'une même constellation, en fonction des possibilités de moyens de remplacement...

Après un « dîner presque parfait », c'est « la classe presque parfaite » ! **INACCEPTABLE !**

Des collègues nous font savoir qu'ils n'accepteront pas ce cadre et cette nouvelle remise en cause de leurs droits.

En savoir +

Article du café pédagogique : « [Révolution dans la formation ou flicage des profs ?](#) »

#### Des formations issues du protocole PPCR

Ce dispositif formation-accompagnement imposé ne tombe pas de nulle part : le ministre réaffirme lui-même que cela découle de PPCR dans son projet de « Lignes Directrices de Gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels » qui cadreront les promotions à partir de janvier 2021.

Dans le chapitre « Un accompagnement des personnels tout au long de leur carrière », il est précisé que les DRH académiques contribuent « à l'accompagnement professionnel des personnels par la mise en place et la coordination de dispositifs d'aide, de soutien et de conseil ainsi que de formation en lien avec le service académique de la formation continue de tous les personnels. »

- Les personnels doivent, selon leurs fonctions : (...)

- faire évoluer leurs pratiques professionnelles (...)(...)

- et partager leurs expériences entre pairs »

Le SNUDI-FO, depuis la mise en place de PPCR (protocole non signé par FO mais accepté par la FSU, le SE-UNSA et la CFDT), a toujours alerté sur le deuxième volet de ce protocole à savoir un dispositif d'accompagnement individuel ou collectif visant à remettre en cause l'indépendance professionnelle et la liberté pédagogique pour imposer les contre-réformes ministérielles.

#### Rappel de vos droits et consignes syndicales du SNUDI FO

Le décret n° 2017-44 du 29 mars 2017 définit toujours nos obligations de service.

Il précise que nous devons « 18 h consacrées à des actions de formation continue, pour au moins la moitié d'entre elles, et à de l'animation pédagogique ».

Ne figure dans ce texte aucune notion d'animation ou de formation obligatoire ou à caractère départemental. Les PE sont libres de choisir comment ils effectuent ces 18 h !

Le SNUDI-FO rappelle ainsi que, si les enseignants sont tenus de participer à 18h d'animations pédagogiques, il est de la responsabilité de l'institution d'organiser un plan de formation avec des animations pédagogiques que les PE peuvent librement choisir en fonction du contenu.

Il rappelle également qu'aucun texte réglementaire ne permet d'imposer à un enseignant la visite d'un de ses collègues, qui n'a aucun statut particulier pour cela.

De même, le fait de convoquer un enseignant et le sortir de sa classe pour participer à l'observation de la classe d'un autre collègue ne peut être considéré comme un stage de formation continue et être imposé.

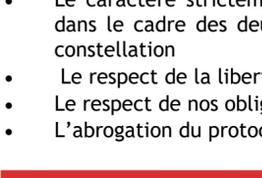
C'est pourquoi le SNUDI-FO demande l'abandon de ce dispositif qui ne saurait se substituer aux 18h d'animations pédagogiques telles que définies dans nos obligations réglementaires de service et intervient pour qu'il ne soit en aucun cas imposé aux collègues.

Pour le SNUDI-FO 13, les enseignants sont les mieux à même de savoir de quelles formations ils ont besoin : peut-être en français, peut-être en mathématiques mais pas uniquement !

Le SNUDI-FO 13 refuse une formation qui consiste au final à de l'auto-formation ou à du formatage.

#### Le SNUDI-FO revendique :

- Le libre choix des 18h d'animations pédagogiques
- Le libre choix des stages de formation, les années précédentes
- Le caractère strictement facultatif de la co-observation, des visites des CPC que ce soit dans le cadre des deux jours de stage imposés ou dans le cadre de la préparation de la constellation
- Le respect de la liberté pédagogique
- Le respect de nos obligations réglementaires de service
- L'abrogation du protocole PPCR



#### CONSIGNES SYNDICALES :

1/ **Prenez position collectivement en conseil des maîtres** en indiquant à votre IEN que vous n'êtes pas volontaires pour participer à la formation en constellation et vous souhaitez vous inscrire aux animations pédagogiques de votre choix, dans le cadre des deux jours de stage imposés ou dans le cadre de la préparation de la constellation.

2/ **Vous pouvez participer à 9 heures de réunions d'information syndicale (RIS)** et les déduire des animations pédagogiques que vous choisirez, y compris s'il s'agit d'une formation en « constellation » ! (décret 447 du 28/08/82 et circulaire n°2014-120 du 16.09.2014).

#### 1ères réponses du DASEN des Bouches du Rhône

Le SNUDI FO 13 a rencontré le DASEN mercredi 30 septembre.

Nous lui avons exposé notre position contre la mise en place de la « formation constellation ».

M. STANEK nous a vanté les « bienfaits » de cette nouvelle formation : « approfondir certains aspects de ses pratiques professionnelles, actualiser ses connaissances, se perfectionner, renforcer son sentiment d'efficacité professionnelle ». Pour cela, « il est nécessaire de dépasser le seuil initial des 18h de formation pour entraîner un effet majeur de transformation de l'enseignement » !

Il indique que cette formation sera « au plus proche » des attentes des acteurs du terrain, que les « stagiaires » seront réellement acteurs de leur formation, que les classes deviendront des véritables lieux de formation et que le formateur (CPC) deviendra un réel formateur-accompagnateur...

Pour FO, au contraire, imposer des formations en collectif, avec des brassages d'adultes en observation dans une même classe, de surcroît en sur-effectif, pour s'auto-observer et s'auto-évaluer, ce n'est pas ce que les collègues attendent pour leur formation continue, compte tenu du contexte sanitaire actuel et de cette rentrée chaotique ! Ce n'est pas sérieux !!!

La délégation lui a indiqué que les collègues ne font pas de la formation entre pairs une « priorité » dans le contexte actuel de dégradation de leurs conditions de travail et que la plupart refusent de faire « plus d'heures » non payées et qu'ils n'envisagent pas d'accueillir dans leur classe d'autres enseignants pour juger leurs pratiques professionnelles.

Nous avons demandé au DASEN de surseoir à la mise en place de cette formation pour cette année scolaire, d'autant que les collègues ne sont pas au courant des tenants et aboutissants de cette formation et qu'elle n'a pas été présentée de manière formelle aux organisations syndicales dans les instances représentatives (CTA, CTSD, CHSCT...)

Le DASEN a finalement reconnu qu'il ne pourra pas « obliger » un enseignant à ouvrir sa classe à d'autres collègues si celui-ci n'est pas d'accord.

Cette réponse du DASEN confirme que les collègues ont un statut, des droits et que le décret qui encadre nos obligations de service est toujours en vigueur.

Cette formation constellation ne peut donc s'imposer et relève du strict volontariat des enseignants.

Le SNUDI FO a demandé audience au Ministère et sera reçu le 8 octobre

Faites nous remonter toutes les informations de votre circonscription !



PLUS QUE JAMAIS,  
POUR VOUS PROTEGER

## SYNDIQUEZ-VOUS !!!

Bulletin d'adhésion de rentrée à

télécharger >>>[ICI](#)<<<

Dans ce bulletin d'adhésion spécial de rentrée, vous ne paierez que les 4 derniers mois de l'année 2020 (septembre à décembre 2020) car nous fonctionnons par année civile.

En janvier 2021, vous recevrez votre reçu fiscal pour déduire 66% de la somme versée de vos impôts 2021 et vous pourrez alors renouveler votre cotisation pour l'année complète 2021.

#### SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

[www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)

